

**PIERRE-GEORGES ROY**

**La famille de Ramezay**

700 CE

LA FAMILLE DE RAMEZAY

LA

# FAMILLE DE RAMEZAY

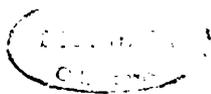
PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LÉVIS

—  
1910



TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES

No.....

C S  
90  
1235h  
1210

---

## LA FAMILLE DE RAMEZAY

EN FRANCE

---

Le premier Ramezay dont il soit fait mention en France est Philibert de Ramezay, écuyer, sieur de Montigny et de Belin, prévôt de Donehery. Le 19 mars 1532, il rend acte de foi et hommage à la dame de Chapes pour son fief de Montigny. Il avait épousé, avant 1532, damoiselle Nicolle de Baussancourt. Sa veuve se remaria à Edme de Lettre, écuyer, seigneur de Cussangy.

Vincent de Ramezay, fils de Philibert de Ramezay et de Nicolle de Baussancourt, eut les fiefs de Montigny et de la Gesse. Il fut archer de la Compagnie de monseigneur le comte de Marsan. Il épousa, par contrat du 25 février 1559, Sébastienne de Viz, fille de Pierre de Viz. Elle mourut avant septembre 1589, lui laissant quatre enfants, Joachim, Jean, Nicolas et Françoise.

Jean de Ramezay, écuyer, sieur de la Gesse, épousa, par contrat du 19 octobre 1600, Ayné de Beréy, fille de Guillaume de Beréy, écuyer, et de Anne de Chantenay. Le 7 juin 1634, les officiers de l'élection de Brassus Aube donnent acte à Jean de Ramezay et à Joachim de Ramezay, son frère, de la représentation de leur titre de noblesse et ordonnent qu'ils jouiront des privilèges accordés aux nobles. Le 23 avril 1636, le sieur Figuié, intendant en Champagne, dispense Jean de Ramezay du service de l'arrière banc. Le 16 avril 1641, le sieur de Bretel, intendant de Champagne, député pour le règlement des tailles, ordonne que Jean

et Joachim de Ramezay jouiront des privilèges accordés aux nobles. Jean de Ramezay mourut avant 1646. Il avait eu deux enfants.

L'aîné, Thimothé de Ramezay, écuyer, fut seigneur de la Gesse, Montigny, et Boisfleurant. Il épousa, par contrat du 6 décembre 1649, Catherine Triboulard, fille d'Hilaire Triboulard, argentier des écuries du prince de Condé, et de Jeanne Louet.

C'est de ce mariage que naquit Claude de Ramezay, qui vint dans la Nouvelle-France en 1685.

Armes des de Ramezay : D'azur au bélier issans d'or à quatre bandes, deux de gueules et deux d'or aux quatre étoiles d'or.

---

---

# LA FAMILLE DE RAMEZAY

AU CANADA

---

---

## CLAUDE DE RAMEZAY <sup>(1)</sup>

Claude de Ramezay naquit à Lagesse, évêché de Langres, le 15 juin 1659, du mariage de Timothé de Ramezay et de Catherine Tribouillard. (2)

Lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, en 1685, avec M. de Denonville, il était seigneur de Lagesse, de Montigny et de Boisfleurant.

Le 10 septembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

“ La grâce que j'ai à vous demander, Monseigneur, est de vous souvenir que vous avez trouvé bon que j'amenasse ici des officiers avec moi sous l'assurance que vous avez eu la bonté de leur donner qu'ils rempliraient les charges qui viendraient à vaquer. Ils sont capables et ont été officiers et ont du mérite, je vous assure.

“ J'avais pris la liberté de vous demander la lieutenance de Lorimier pour Beaumanoir qui a été lieutenant. C'est un gentilhomme très bien fait, qui a été élevé auprès de madame la grande duchesse. Vous en avez envoyé un autre. C'est une mortification pour dix jeunes hommes que j'ai ici qui vous demandent en grâce de ne les pas oublier.

“ Je ne vous saurais proposer un meilleur capitaine que Ramezay, lieutenant de la compagnie de Troye.”

---

(1) Ce nom s'est écrit de différentes manières, Ramesai, Ramesay, Ramezai, Ramezay. Claude de Ramezay signait “de Ramezay.”

(2) Mgr Tanguay écrit Gribouillard, mais c'est Tribouillard qu'il faut lire.

Le 1er mars 1687, un ordre du roi donnait au sieur de Ramezay le commandement d'une compagnie d'infanterie en Canada, à la place du sieur de Macary.

Il fut remplacé comme lieutenant par le sieur de Louvigny.

Cette même année 1686, M. de Ramezay faisait partie de l'expédition de M. de Denonville pour s'emparer du pays des Iroquois appelés Tsonnontouans. Le 19 juillet 1687, il assistait à la prise solennelle de ce pays (1).

En 1690, lorsqu'on apprit, à Québec, que Phipps remontait le Saint Laurent, le gouverneur de Frontenac était à Montréal. M. Prévost, major de Québec, lui dépêcha un canot. Frontenac partit immédiatement avec sa suite pour la capitale. Le lendemain, comme il était vis-à-vis de Saint-Ours, il reçut d'autres nouvelles de Prévost qui confirmaient les premières. Frontenac dépêcha alors Claude de Ramezay à Montréal pour en donner avis à M. de Callières et faire descendre toutes les troupes et une partie des habitants (2).

M. de Ramezay redescendit avec les troupes de Montréal et se conduisit vaillamment pendant le siège.

Le 1er juillet 1690, M. de Ramezay fut nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Varennes, décédé. Comme le fait remarquer quelque part M. Sulte, le mot gouverneur qui signifiait à cette époque peu de choses est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Quoi qu'il en soit, en arrivant à Trois-Rivières, M. de Ramezay ne resta pas inactif. Aidé de M. de Beaucour, il fit mettre la place en état de défense. Et au mois de juin 1691, lorsque Frontenac visita Trois-Rivières, il ne put cacher sa satisfaction de tout ce qui avait été fait en aussi peu de temps avec les faibles moyens à sa disposition.

---

(1) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of State of New-York*, vol. IX, p. 334.

(2) Relation de Monseignat, Ernest Myrand: *Sir William Phipps devant Québec*, p. 20.

Le 20 octobre 1691, M. de Frontenac recommandait au ministre d'augmenter les appointements de M. de Ramezay :

“ La modicité des appointements de M. de Ramezay l'obligera sans doute de vous supplier de les vouloir égaler à ceux du gouverneur de Montréal, puisque sa place est aussi considérable et importante, qu'elle est du domaine du Roi et sur un passage qui épuise un gouverneur par les dépenses qu'on ne saurait éviter de faire. Celui-ci est d'ailleurs fort galant homme et qui mériterait quelque chose de meilleur.”(1)

Dans l'expédition contre les Onnontagués en 1696, M. de Ramezay commandait les milices (2).

Le 28 mai 1699, M. de Ramezay remplaçait M. de Vaudreuil au commandement des troupes dans toute la colonie.

M. de Ramezay eut cette même année 1699 un différent assez sérieux avec M. de Merville.

M. de Callières raconte cet incident comme suit dans une lettre au ministre en date du 20 novembre 1699 :

“ Le sieur de Ramezay étant en cette ville où il était descendu pour ses affaires en partit avec M.

---

(1) S'il faut en croire Bacqueville de la Pothorie, M. de Ramezay n'était guère aimé à Trois-Rivières. Il écrivait au ministre des colonies: “ On vous a donné mille bénédictions, monseigneur, quand vous avez donné à M. Prévost le gouvernement des Trois-Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville. Il ne cherche que les moments de faire plaisir à un chacun. Il ne se mêle point dans le commerce des pelletteries des bourgeois qui auraient volontiers chanté le *Te Deum*, en action de grâce, quand vous leur avez ôté M. de Ramezay. Les peuples des colonies d' mandent à être menés par la douceur. Il les chagrinait cependant dans leur traite de pelletterie avec les sauvages, enlevant aux marchands avec une autorité fatigante, tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les sauvages qui veulent avoir la liberté de commercer à leurs fantaisies ne s'accommodaient guère de toutes ces manières.”

(2) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New-York*, vol. IX, p. 649.

l'évêque pour aller aux Trois-Rivières pour conclure le marché de sa maison qu'il lui a vendue pour les Ursulines hospitalières. Le sieur de Merville, qui y était en garnison avec sa compagnie, refusa de le reconnaître comme gouverneur quoique M. Prévost n'eut pas encore été reçu à sa place ayant mis aux arrêts le sieur de Tourbillon faisant la charge d'aide-major pour avoir pris l'ordre de lui et ensuite envoyé un sergent le donner au cercle, ce que le sieur de Ramezay ayant appris fit sortir des arrêts le sieur de Tourillon et envoya ordonner au sieur de Merville de les tenir dans sa chambre, ce qu'il refusa de faire et sur la plainte que le sieur de Ramezay m'a faite par écrit de cette désobéissance, certifiée par les sieurs de Tourillon et de Cournoyer, enseigne, j'envoyai le sieur d'Esgly, aide-major des troupes, porter l'ordre ci-joint pour l'interdire à la tête des compagnies qui tiennent garnison dans cette place, ce qui l'a obligé, ne devant plus toucher de paye jusqu'à ce que Sa Majesté en ait autrement ordonné, de me demander de passer en France, ce que je lui ai accordé, n'ayant pas de quoi subsister ici."

En 1700, le roi accordait une pension de 600 livres à M. de Ramezay.

Le 20 juin 1703, il obtenait la croix de chevalier de Saint-Louis.

Le 15 mai 1704, M. de Ramezay était appelé au gouvernement de Montréal qu'il garda pendant vingt ans.

Comme les gouverneurs de Montréal étaient obligés de pourvoir à leur propre logement, M. de Ramezay acheta, la même année, un emplacement sur la rue Notre-Dame, où il commença immédiatement, sans doute, sa demeure. C'est la maison aujourd'hui connue sous le nom de château de Ramezay.

En 1708, M. de Ramezay se faisait concéder la seigneurie de Monnoir.

En 1709, pendant que la flotte de sir Hovenden Walker se dirigeait sur Québec, une armée sous les

1711 des rades de France, il ne fit connaître ses projets à ses capitaines que le 22. Trois mois et quelques jours après son départ de France, le 12 septembre, ordres du colonel Nicholson était envoyée par le lac Champlain pour attaquer Montréal.

M. de Ramezay, à la tête de 1500 hommes, fut chargé d'aller à sa rencontre. Son avant-garde, dit Charlevoix était conduite par M. de Montigny. Elle était composée de cinquante Français et de deux cents Abénaquis et soutenus par M. de Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, sous les ordres de M. de la Chassaigne. M. de Ramezay suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies commandées par M. d'Eschaillons, de Ligneris, de Sabrevois, Desjordis et de Saint-Martin. C'était bien peu pour s'opposer à des forces très importantes ; mais la peste s'étant déclarée parmi les Iroquois, elle se communiqua à l'armée anglaise. Cette épidémie jointe à quelques insuccès les découragea et leur fit rebrousser chemin. Ainsi se termina une expédition qui devait ensevelir le Canada sous ses ruines.

En 1710, M. de Ramezay obtint la concession de la seigneurie de Ramezay.

M. de Ramezay mourut à Québec le 1er août 1724.

Il avait épousé à Québec, le 8 novembre 1690, Marie-Charlotte Denys, fille de Pierre Denys, sieur de la Ronde, et de Catherine LeNeuf. Leur contrat de mariage fut passé à Québec par le notaire Genaple, le 7 novembre 1690. Madame de Ramezay mourut à Montréal, le 8 juillet 1742, à l'âge de soixante-quatorze ans. De leur mariage naquirent seize enfants :

## I

### CLAUDE DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 20 octobre 1691.

En 1707, il était fait garde de la marine.

En 1711, Duguay-Trouin prépara une expédition avec autant de secret que d'activité. Parti le 9 juin l'escadre s'engageait dans le goulet de Rio-de-Janiero, voiles hautes, enseignes déployées. Elle essuyait aussitôt le feu des batteries de terre. Après plusieurs combats, les Français s'emparèrent de la ville et de tous les forts qui la protégeaient. La ville se racheta moyennant une très forte rançon.

Le jeune Claude de Ramezay était enseigne sur un des vaisseaux de Duguay-Trouin.

C'est au cours d'un des nombreux et glorieux engagements de cette campagne qu'il trouva la mort, à l'âge de vingt ans.

## II

### CATHERINE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 2 septembre 1692.

## III

### ANONYME

Née et décédée à Trois-Rivières le 27 juillet 1693.  
Inhumée à Batiscan.

## IV

### LOUIS DE RAMEZAY, SIEUR DE MONNOIR

Né à Trois-Rivières le 1er juillet 1694.

Il prit le nom de Monnoir d'une des seigneuries de son père.

Comme ses ancêtres il embrassa le métier des armes.

Il fut massacré par les Chérakis, non loin de la rivière Wabash. "Il n'y a pas longtemps, dit Charlevoix, que les Chérakis y tuèrent trente Français ayant à leur tête un fils de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, et un du baron de Longueuil, lieutenant du roi de la même ville."

M. de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine le 12 octobre 1717 :

“ Le bruit qui avait couru ici l'année dernière que le fils de M. de Ramezay et celui de M. de Longueuil avaient été tués, ne s'est pas trouvé faux. Une lettre du R. P. des Villes, Jésuite, missionnaire chez les Kaskasia, qui m'a été envoyée du Détroit, nous a appris que ces deux officiers ayant pris leur route pour retourner au Détroit par Ouabache, avec plusieurs autres Français qui les accompagnaient, ils avaient fait rencontre d'un gros parti de Charakis, nation sauvage voisine de la Caroline, qu'ayant voulu reconnaître ce parti, leur troupe en avait été enveloppée et qu'à la première décharge ces deux officiers avaient été tués avec quelques-uns de leurs gens et que le reste ayant été pris et ces sauvages les emmenant captifs, il s'en était sauvé six, lesquels s'étant rendus au village de Kaskasia y avaient apporté cette triste nouvelle.”

V

CHARLES-HECTOR DE RAMEZAY, SIEUR DE LA GESSE

Né à Trois-Rivières le 18 mai 1696.

Il embrassa la carrière des armes.

Promu au grade de capitaine, il passa en France.

Il périt à son voyage de retour à bord du *Chameau*. Le naufrage du *Chameau* eut lieu le 28 août 1725. Ce naufrage jeta le deuil et la consternation dans un grand nombre de familles. Dans cet affreux désastre, pas un seul homme ne fut sauvé pour venir en porter les tristes détails. Il y avait à bord un intendant, M. de Chazel, destiné à remplacer M. Bégon, et un grand nombre d'officiers et d'autres personnes de mérite appartenant aux premières familles du pays.

VI

MARIE-CATHERINE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 7 juillet 1696.

“ Après avoir reçu son éducation au couvent des Ursulines de Québec, elle revint habiter avec sa famille à Montréal. Assujetties par la volonté de leurs parents à toutes les bienséances du monde, les demoiselles de Ramezay étaient de toutes les fêtes, et, chose admirable, elles ne perdirent jamais la sainte habitude d’entendre chaque jour la messe.

“ Revenant un matin de Notre-Dame de Bonsecours, le lendemain d’un bal, Mlles de Ramezay furent surprises de trouver leur mère déjà debout.—Quoi ! chère maman, s’écrièrent-elles, déjà debout, vous qui vous êtes couchée si tard, ou plutôt si matin !—Il le faut bien, mes chers enfants, répondit Mme de Ramezay : votre père doit se rendre avant neuf heures au Champ de Mars pour faire la revue du nouveau régiment, dont nous avons eu hier soir les principaux officiers.—Mais vous êtes aussi pâle ce matin, chère mère, qui si vous aviez été malade au lit un mois entier. C’est ce malheureux bal qui vous a brisée. Pour nous qui avons dormi depuis onze heures jusqu’à huit heures du matin, nous dormions encore dans la voiture, et c’est à grand-peine si nous avons pu entendre la messe... Dites, chère maman, est-ce que cette vie bruyante et dissipée ne vous ennuie pas ?—Cela ennuie bien un peu, répartit la mère. Pourquoi alors, répliqua Marie-Catherine, donner ces grands dîners ?—Ah ! mon enfant, répondit la mère en soupirant, j’avoue que nous aurions plus de joie et de paix, si nous pouvions vivre retirés sur nos terres, au milieu de nos censitaires ; mais de quel œil le public nous regarderait-il, si nous refusions de nous associer avec les officiers de Sa Majesté, les citoyens

haut placés, ainsi que les principaux fonctionnaires du gouvernement ? Voudriez-vous donc qu'on nous fit passer pour de fiers aristocrates ? Comprenant par ces dernières paroles la position gênante où la fortune avait placé sa famille.—“ Ah ! maman, dit Catherine en embrassant sa chère mère, je vois que vous avez plus de soucis que de plaisirs ! Permettez donc à *vos filles* d'embrasser un état qui n'offre jamais de pareils ennuis ! ” Mme de Ramezay ne répondit pas, car ce langage ne lui était pas étranger ; elle prévoyait en cela un sacrifice de plus, et elle avait même prévenu son mari des secrètes intentions de ses filles.

“ Après un silence de quelques instants entre la mère et les filles, entra M. de Ramezay. Ayant pris sa place, il dit à sa femme en souriant : “ Nous voilà donc seuls ce matin avec nos deux religieuses !—Oui, oui, cher papa, s'écrièrent-elles, vos deux religieuses avec votre permission !—Quoi donc, mes filles, reprit-il, c'est donc sérieusement que vous voulez quitter la famille ? Est-ce que la vie chrétienne et ordinaire ne vous suffit pas ? Pensez-vous donc que votre mère et moi, nous ne songions pas aussi à notre salut ? Laissez là ces chimères et apprenez à connaître le monde. Aujourd'hui même, je désire vous voir présentes avec votre mère et vos sœurs à la revue des troupes.”

“ A ces paroles prononcées avec toute la force de l'autorité paternelle, il n'y eut pas de réplique, et pendant deux ans, M. de Ramezay continua à éprouver ainsi la vocation de ses deux filles. Gagné enfin par leurs instances, il céda à leurs désirs, exigeant encore néanmoins de la jeune Marie-Catherine un retard de six mois. Ce ne fut qu'au printemps de 1717, qu'elle obtint de venir aux Ursulines.

“ A sa vêtue, qui eut lieu le 31 août de la même année, toute sa famille vint de Montréal pour la cérémonie ; les amis de Québec se joignirent à eux en si grand nombre que la chapelle ne pouvant les contenir

tous, on fut obligé de faire passer les dames de la famille dans le chœur des religieuses. Mgr de St-Vallier officia, et le R. P. Gérard, S. J., fit un " ravissant " discours sur le bonheur que l'on goûte au service de Dieu, comparé aux mécomptes et aux déceptions des partisans du monde. A ces consolantes paroles, les traits de la novice s'épanouissaient de joie, sa tendre mère s'efforçait de sécher ses larmes, et son père voyait s'accomplir d'un front moins triste, les solennités du sacrifice qui lui enlevait sa fille.

" Mlle de Ramezay avait fait un immense sacrifice en quittant sa famille, mais Dieu qui lui avait donné l'intelligence de cette parole : " Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi," lui donna aussi la force de rompre avec une extrême générosité des liens si doux et si chers. Le sacrifice fut réciproque, car M. et Mme de Ramezay avouèrent à sa réception, que les premières larmes que leur arrachait cette fille chérie, étaient ce tribut payé à la séparation.

" Au reste, le sacrifice de la famille avait été le seul pour Mlle de Ramezay ; quant aux espérances attachées à une haute position dans le monde, et aux jouissances que peuvent procurer la fortune et la beauté elle comprenait depuis longtemps que ce n'était là qu'une vaine fumée, une poussière, qu'un léger souffle emporte un jour ou l'autre et dont il ne reste pas même la trace.

" Elle prit l'habit et fit profession avec une joie indicible, et ses vertus allèrent toujours croissant, se détachant de tout pour ne s'attacher qu'à Dieu, ayant fait un divorce général avec tout ce qui pouvait tant soit peu l'éloigner des intérêts de son âme. Elle fit bien valoir ses talents naturels et les riches qualités du cœur qu'elle avait reçus du ciel ! "

" Il semble, en effet, que le Seigneur ne l'ait faite si bonne, si gracieuse et si belle, que pour la rendre plus éloquente et plus persuasive à faire aimer la vertu.

Comme elle dépeignait vivement aux élèves les dangers de la vanité, surtout dans les parures! Avec quelle entraînante émotion elle leur parlait des charmes de la modestie chrétienne, le plus bel ornement et la gloire de leur sexe! Son ascendant sur les élèves était tel qu'elle leur persuadait de ne jamais reprendre, à leur sortie du pensionnat des modes qui faisaient alors "fureur", quelques déraisonnables qu'elles fussent. Les "paniers" à une certaine époque, tenaient lieu des crinolines de nos jours, et n'étaient pas regardées comme moins indispensables. C'était à qui l'emporterait par l'ampleur, et il s'en suivait une vanité dispendieuse autant que ridicule. Les prédicateurs avaient beau crier, comme aujourd'hui les plus zélés curés de nos paroisses, les paniers marchaient toujours, même jusqu'au pied des autels! Eh bien! qui le croirait? La mère de Sainte-Radegonde réussit à dissuader de cette mode pernicieuse et extravagante un grand nombre d'anciennes élèves, qui furent assez courageuses pour paraître en public sans les admirables paniers ambulants! En mai 1725, il plut à Dieu de couronner sa jeune servante, qui n'avait jamais cessé de travailler à sa perfection avec une ardeur incroyable. " (1)

## VII

### MARIE-CHARLOTTE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 31 juillet 1697.

Elle résolut dès son bas âge de se consacrer au Seigneur. Le 18 novembre 1716, elle entra à l'Hôpital-Général de Québec. Elle y fit profession le 30 mai 1718.

---

(1) *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome second, pp. 102 et seq.

Pendant sa carrière religieuse d'un demi-siècle, la mère Saint-Claude de la Croix fut un sujet d'édification par sa ferveur, tout en servant utilement l'Hôpital-Général par ses talents et son activité.

“ La mère Saint-Claude était dépositaire à l'époque du siège de Québec. Obligée par son emploi d'avoir des rapports journaliers avec des personnes de tout rang, elle se montra, par la noblesse de ses manières et la délicatesse de ses procédés, toujours digne de sa haute naissance, et plus digne encore de sa sublime vocation par son humilité, sa modestie, son dévouement. Sa sympathie pour ses compatriotes malheureux était bien connue. Les officiers anglais respectaient sa fermeté, et redoutaient en quelque sorte son influence. Ces messieurs lui reprochaient, entre autres griefs, d'avoir inventé et fait circuler industrieusement, en plus d'une occasion, des rumeurs propres à relever le courage des Français et à produire un effet tout contraire sur l'esprit des troupes anglaises; comme, par exemple, la nouvelle d'une prétendue défaite du général Amherst à l'île aux Noix; celle de plusieurs désastres qui seraient arrivés à l'ennemi sur les lacs et dans le Pays d'en Haut; celle d'une paix universelle qu. aurait été publiée en Europe, et qui obligerait bientôt tous les partis à poser les armes, etc. Le général Murray lui-même ne fut pas loin d'ajouter foi à d'aussi absurdes accusations, et, jugeant sans doute qu'il serait avantageux de gagner à son parti une femme de cette trempe, il s'engagea à réserver pour la sœur du commandant de Ramezay la première place de *sergent* qui viendrait à vaquer! Cependant, ô injustice! la légende n'ajoute pas que la mère Saint-Claude ait jamais obtenu ce petit honneur. Elle ne fut pas non plus enrôlée dans les *grenadiers*, comme le même général Murray l'avait, paraît-il, si authentiquement promis.

“ Minée par une assiduité continuelle aux devoirs de sa charge, soit comme supérieur, soit comme dépositaire,

taire, la mère Saint-Claude succomba à une fièvre lente, le 15 novembre 1767, à l'âge de soixante et dix ans. Elle avait survécu quarante-deux ans à sa sœur Marie-Catherine de Ramezay de Sainte-Radegonde, religieuse au monastère des Ursulines de Québec." (1)

### VIII

PIERRE-THIMOTHÉE DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 2 octobre 1698.

Décédé à Québec le 23 avril 1706.

### IX

LOUISE-GENEVÈVE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 21 novembre 1699.

Mariée, le 10 décembre 1721, à Louis-Henri Deschamps, sieur de Boishébert, fils de Jean-Baptiste-François Deschamps, seigneur de la Bouteillerie, et de Catherine-Gertrude Macard.

A la mort de son père, M. de Boishébert hérita de la seigneurie de la Bouteillerie, mais il séjourna peu à la Rivière-Ouelle où était le manoir seigneurial. Fixé à Québec, où il occupait le grade de major, il y acquit d'importantes propriétés. Ses mérites personnels et les services qu'avait rendus son père lui valurent le poste de gouverneur de Louisbourg. Il mourut à Québec le 7 juin 1736.

Lorsque ses enfants furent établis, madame de Boishébert se mit en pension à l'Hôpital-Général de Québec où avait vécu sa fille, la sœur Sainte-Geneviève, et où vivait encore sa sœur, la mère Saint-Claude. La fortune de sa famille avait subi le choc des événements ;

---

(1) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 393.

mais le cœur de cette noble dame était demeuré grand et généreux, et, jusqu'à sa mort, elle fit à l'Hôpital-Général tout le bien que lui permettaient ses modestes ressources. Elle mourut le 13 octobre 1769, et fut inhumée dans l'église de l'Hôpital-Général.

X

MADELEINE-ANGÉLIQUE DE RAMEZAY

Née à Québec le 21 janvier 1701.

Elle ne se maria pas. En 1735, une maladie contagieuse fut communiquée à la population de Montréal par un vaisseau du Roi. Mademoiselle de Ramezay sollicita auprès des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal la grâce d'être admise dans leur hôpital pour leur aider à soigner les malades. Les Hospitalières admirèrent la charité de mademoiselle de Ramezay, elles lui en témoignèrent leur reconnaissance, mais elles ne crurent pas devoir l'exposer à une mort inévitable.

Madeleine-Angélique de Ramezay mourut à Montréal le 25 décembre 1749.

Elle recevait une pension du Roi.

XI

FRANÇOIS DE RAMEZAY

Né à Québec le 4 octobre 1702.

Décédé à Québec le 4 décembre 1702. Inhumé dans le cimetière de Beauport.

XII

FRANÇOISE-URSULE DE RAMEZAY

Née à Québec le 28 janvier 1704.

Décédée à Québec le 3 mars 1704. Inhumée à Charlesbourg.

XIII

FRANÇOISE-LOUISE DE RAMEZAY

Née à Montréal le 6 juillet 1705.

XIV

MARIE-ELIZABETH DE RAMEZAY

Née à Montréal le 14 février 1707.

Le 1er septembre 1740, elle devenait la femme de Louis de la Corne, sieur de Chapt et de Saint-Luc, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

Le 4 novembre 1772, Elizabeth de Ramezay, veuve de Louis de la Corne de Chapt, âgée de 62 ans, entrait pensionnaire chez les Sœurs Grises, à Montréal.

XV

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE RAMEZAY

Le continuateur de la lignée.

XVI

MARIE-MARGUERITE-LOUISE DE RAMEZAY

Née à Montréal le 19 août 1711.

Décédée au même endroit le 27 novembre 1711.

---

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE RAMEZAY

Jean-Baptiste-Nicolas-Roch, le quinzième enfant de Claude de Ramezay et le continuateur de la lignée, naquit à Montréal le 4 septembre 1708.

Il fut fait enseigne dans les troupes de la colonie en 1720. Il n'était alors âgé que de douze ans. Il servit dans la garnison de Montréal pendant six ans.

En 1726, il était promu lieutenant.

Il fut envoyé la même année à Niagara avec d'autres officiers afin d'y établir un fort pour servir de barrière aux entreprises des Anglais qui venaient de s'établir à Chouaguen.

En 1728, il fit la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

Le 24 octobre 1729, Mme de Ramezay écrivait la lettre suivante au ministre en faveur de son fils :

“ Je prends la liberté de représenter à Votre Grandeur que de quatre enfants que j'avais au service deux ont été tués, un autre s'est noyé dans le *Chameau* en 1725 et le dernier est lieutenant dans les troupes de ce pays. Il s'est marié l'année dernière avec l'agrément de M. le marquis de Beauharnois. Je supplie Votre Grandeur de vouloir bien accorder la première compagnie qui vaquera ou une expectative au seul qui me reste, en considération de trente-cinq années de service de feu son père, en qualité de gouverneur et commandant des troupes et de ceux de ses frères.

“ J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière pour vous supplier de vouloir bien me remettre les 300 lbs que mon fils la Gesse, qui s'est perdu dans le *Chameau*, avait pris dans la caisse en avance sur ses appointements qui auraient été perdues de même s'ils fussent restés dans la dite caisse.

“ M. l'Intendant a l'honneur de vous en écrire pour vous prier de vouloir bien me faire cette remise. Les pertes considérables que j'ai faites sur mes bois m'ont absolument dérangé, ce qui ne serait pas arrivé si on avait voulu les recevoir, comme on fait aujourd'hui, de ceux de M. Lepage, quoique le vaisseau du Roi soit perdu. J'ai été obligé par ce dérangement de vendre

une partie de mes biens fonds et d'engager ma pension de 1000 lbs pour pouvoir acquitter mes dettes qui ne le sont point encore, ne pouvant rien donner à mes filles pour leur entretien. Elles furent obligées, il y a deux ans, d'avoir recours aux grâces que le Roi laisse à M. le Gouverneur-Général à distribuer. Il leur donna à chacune 200 lbs. Vous pouvez juger par ce détail, Monseigneur, de ma triste situation."

Le Roi s'étant rendu à la demande de Mme de Ramezay, elle remercia le ministre par la lettre touchante qui suit :

"J'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remerciements de la remise des 360 livres que vous avez la bonté d'ordonner qui ne me soit pas imputées à remboursement envers Messieurs les Trésoriers généraux de la marine, pour avances qu'ils avaient faites en 1725, de pareille somme sur les appointements de feu mon fils de la Gesse, lorsque j'ai eu le malheur de le perdre sur le vaisseau du Roi qui périt y étant passager.

"J'ai bien lieu de me flatter, Monseigneur, parce que vous me dites d'obligeant que les services de feu Monsieur de Ramezay, mon époux, vous sont toujours présents, et que dans les occasions qui se présenteront pour l'avancement du seul fils qui me reste, vous lui ferez la grâce que les services de son père préviennent en sa faveur. Ce n'est point en mère aveugle, Monseigneur, que j'ai l'honneur de vous assurer qu'il sert avec tout le zèle et l'application d'un bon officier ayant l'applaudissement de ses supérieurs et l'estime de Monsieur le Général. Il me paraît, Monseigneur, que la mort de Monsieur Desgly est une occurrence favorable pour lui et que les mouvements que cela produira dans le corps est le moment, Monseigneur, de lui faire ressentir l'effet de vos grâces. J'ai l'honneur de vous en presser pour qu'il soit d'autant plus en état de m'aider, d'assister le reste de ma famille. Je prends la liberté, Monseigneur,

de vous représenter qu'on me fait en France, mille difficultés au sujet de ma pension et qu'il arrive que je ne la touche jamais par l'arrivée des vaisseaux. Je suis bien lasse des raisons de ceux auxquels je suis obligée de me confier pour toucher le payment. Ne vous serait-il pas possible, Monseigneur, de m'ordonner cette somme à l'avenir sur les fonds de cette colonie, afin de me délivrer d'une inquiétude à laquelle je ne sais comment remédier, et que je puisse être sure d'un état fixe avec lequel je dois pourvoir à mon entretien et celui de mes enfants."

En 1731, les Anglais avaient envoyé un collier aux sauvages de la pointe de Chagouamigon pour les engager à égorger tous les Français qui étaient dans les postes environnants. M. de Ramezay fut envoyé chez ces sauvages pour les maintenir dans l'obéissance du roi. Il réussit dans sa mission. Les sauvages lui remirent le collier envoyé par les Anglais, et M. de Ramezay la remit à M. de Beauharnois, alors gouverneur-général.

En 1734, M. de Ramezay fut nommé capitaine.

En 1742, on confia à M. de Ramezay le commandement du poste de Nipigon, à la baie d'Hudson. La proximité de ce fort du fort Rupert occupé par les Anglais rendait la tâche de M. de Ramezay très délicate. Il s'en tira très bien.

En 1746, M. de Ramezay fut envoyé en Acadie, à la tête de dix-huit cents canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre française commandée par le duc d'Anville. Par le travers de Gaspé, il apprit que les Anglais s'étaient emparé du fort Lajoie, île Saint-Jean, où ils at'endaient, au passage, avec une frégate de trente à quarante canons et deux autres vaisseaux de moindre force. Avec ses six ou sept bâtiments, dont le plus fort était de trois cents tonneaux, il se rendit à la Baie Verte, lieu de sa destination. Là, il fit un détachement de canadiens et de sauvages des plus ingambes, qu'il envoya avec quelques officiers et cadets, sous les ordres

de M. de Montesson, contre les anglais embusqués. Leur garde qui était à terre fut prise et le reste tué.

De là, il se rendit au village des Mines. Deux vaisseaux du roi commandés par M. Duvigneau étaient arrivés au port de Chibouctou. M. Duvigneau n'ayant aucune nouvelle de l'escadre, chargea de Ramezay de plus de soixante prisonniers et retourna en France. M. de Ramezay donna avis de cette relâche à M. de Beauharnois. Celui-ci lui donna ordre, au cas de défaut de nouvelles de l'escadre du duc d'Anville, de s'en retourner à Québec à la fin d'août, avec la majeure partie de son monde, et de ne laisser, en Acadie, qu'un faible détachement. Il n'était pas plutôt parti, qu'un exprès lui apprenait l'arrivée de l'escadre à Chibouctou. Il revint sur ses pas et se mit aux ordres du commandant de l'escadre, M. de la Jonquière. Celui-ci lui ordonna d'aller bloquer Port-Royal pour faciliter le débarquement. Il s'y rendit, et avec trois ou quatre cents hommes, canadiens et sauvages, il soutint les efforts de seize à dix-sept cents hommes pendant vingt-deux jours. Mais M. de la Jonquière ayant relâché, M. de Ramezay se retira à Beaubassin.

En janvier 1748, quatre cents anglais s'étant emparés du village des Mines comptaient chasser les Français de Beaubassin. M. de Ramezay voulut les prévenir ; mais indisposé d'une chute, il forma un détachement de trois cent cinquante canadiens et sauvages, dont il donna le commandement à M. Coulon de Villiers, avec la marche, l'ordre de la bataille et la façon dont il fallait les attaquer. M. Coulon de Villiers, ainsi instruit, se rendit en trois ou quatre jours près des ennemis sans en être aperçu. Il fit la distribution de son monde pour attaquer tous ensemble suivant le plan à lui donné. Les ennemis furent battus partout ; dix maisons qui étaient autant de corps de garde furent prises. Les ennemis demandèrent alors à capituler.

Au commencement de juin 1748, M. de Ramezay retourna à Québec. (1)

La même année, il était décoré de la croix de Saint-Louis.

En 1749, il fut nommé major de Québec. Il occupa cette place pendant neuf ans à la satisfaction de ses supérieurs.

Enfin, en 1758, il était promu lieutenant du roi de la même ville de Québec. C'est en cette qualité que, le 18 septembre 1759, il eut la tâche peu enviée de remettre Québec entre les mains des Anglais. On a blâmé M. de Ramezay d'avoir rendu la ville de Québec à l'ennemi, sans avoir opposé une assez longue résistance. Un Mémoire qu'il présenta au Roi, et qui a été publié par la Société Littéraire et Historique de Québec, en 1861, (2) contient un certain nombre de pièces justificatives qui contribuent beaucoup à jeter un nouveau jour sur les causes qui précipitèrent la capitulation de Québec. Il est évident, d'après toutes ces pièces, que M. de Ramezay n'avait d'autre alternative à prendre que de capituler.

Après la capitulation de Québec, ainsi qu'il en avait été convenu entre l'amiral Saunders et le général Townshend d'une part, et M. de Ramezay de l'autre, le lieutenant du roi à Québec fut conduit en France.

Le roi lui accorda une pension de 800 livres.

Nous n'avons guère de renseignements sur M. de Ramezay après son départ pour la France.

---

(1) Dans son *Histoire populaire de Montréal*, M. A. Leblond de Brumath nous donne Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Erreur. M. de Ramezay fils n'a jamais été gouverneur de Montréal.

(2) *Mémoire du sieur de Ramezay, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, le 18 septembre 1759, d'après un manuscrit aux Archives du bureau de la Marine, à Paris.* Des presses de John Lovell, Québec—1861.

En 1767, il résidait à Paris. <sup>(1)</sup>

D'après un document cité par M. Doughty, M. de Ramezay serait mort à Cayenne, dans l'hiver de 1771-1772. <sup>(2)</sup>

M. de Ramezay avait épousé, à Trois-Rivières, le 6 décembre 1728, Louise Godefroy de Tonnancour, fille de René Godefroy de Tonnancour et de Marguerite Ameau. De ce mariage naquirent six enfants qui, tous, à part l'aînée, moururent en bas âge.

### I

#### CHARLOTTE-MARGUERITE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 15 novembre 1729.

Mariée, à Québec, le 7 mars 1759, à Antoine-Joseph de Bellau, capitaine au régiment de Guyenne et chevalier de Saint-Louis.

Deux enfants naquirent de cette union :

1<sup>o</sup> Jean-Baptiste-Joseph de Bellau né à Québec le 23 mars 1762.

1<sup>o</sup> Roch-François-Antoine de Bellau né à Québec le 24 juin 1763.

### II

#### CLAUDE-FRANÇOIS-ROCH DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 6 août 1733.

Décédé au même endroit le 18 août 1773.

### III

#### PIERRE-ROCH DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 18 septembre 1736.

Décédé au même endroit le 3 décembre 1736.

---

<sup>(1)</sup> Etat général de la noblesse canadienne, résidant actuellement dans la province de Québec, ou au service de l'armée française—*Rapport sur les archives canadiennes pour 1888*, p. 33.

<sup>(2)</sup> *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, p. 495.

IV

JOSEPH-JOACHIM DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 19 août 1738.

Décédé au même endroit le 28 août 1738.

V

LOUISE-HYACINTHE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 18 novembre 1739.

Décédée au même endroit le 8 décembre 1739.

VI

JEAN-BAPTISTE DE RAMEZAY

Né à Montréal le 1<sup>er</sup> janvier 1743.

Décédé au même endroit le 11 février 1745.

APPENDICE

**Jugement de M. Phelypeaux, intendant de Paris, qui ordonne que le Sr Claude de Ramezay jouira des privilèges des nobles et qu'il sera inscrit dans le Catalogue des nobles de la généralité de Paris.**

Jean Phelypeaux, chevalier, conseiller du Roy, en son conseil d'État, intendant de la Généralité de Paris, Vu la déclaration du Roy, du quatre septembre 1696, pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, l'arrêt du Conseil, rendu en conséquence, le vingt-six février 1697, portant reglement pour l'exécution de la dite déclaration, l'exploit d'assignation donné par devant nous, le onze-mai 1701, à la requête de M. Claude, marchand, subrogé au lieu et place de M. Charles De La Cour de Beauval, commis par Sa Majesté, pour faire les prouesses et diligences contre les usurpations du dit titre de noblesse dans la généralité de Paris, à

Claude de Ramezay, seigneur de la Gesse, pour apporter les titres en vertu desquels il a pris la qualité d'écuyer, afin d'être maintenu dans sa noblesse s'il y était bien fondé, sinon condamné en deux mille livres d'amende pour avoir pris et usurpé la dite qualité, et en telle autre somme qui serait par nous arbitrée pour l'indue exemption des tailles, contributions et autres impositions et aux deux sols, pour livre des dites amendes, la déclaration du dit sieur de Ramezay par laquelle il soutient être noble issue de noble race et comme tel devoir être maintenu lui et ses enfants dans leur noblesse, et employé dans le Catalogue des nobles de la généralité de Paris, conformément à une déclaration et arrest du Conseil ensuite de laquelle déclaration sont les armes du dit sieur de Ramzay, qui sont d'azur au belier, isans d'or à quatre bandes, deux de gueules et deux d'or aux quatre étoiles d'or. Sa généalogie et l'inventaire des titres par luy produit, pardevant nous pour justifier leur filiation et leur noblesse, lesquels titres sont scavoir : Un dénombrement des héritages y déclarés fourny par Philbert de Ramezay, escuyer, sieur de Montigny, et damoiselle Nicolle de Baussancourt, sa femme, du quatre avril 1532 ; procuration passée par le dit Philbert de Ramezay, escuyer, sieur de Belin, prevost de Donehery, à Nicolas Plotel, aux fins y contenues du 1er septembre 1532 ; acte de foy et hommage rendu à la dame de Chapes, par le dit Philbert de Ramezay, escuyer, pour son fief de Montigny, du dix neuf mars 1532 ; donation faite par Edme de Lettre, escuyer, seigneur de Cressangy à Vincent de Ramezay, fils du dit Philbert de Ramezay, escuyer, et de la dite Delle Nicolle de Baussancourt, d'une moitié de maison déclarée du 20 3bre 1553 ; procuration passée par la dite Delle Nicolle de Baussancourt, veuve en premières nopces du dit Philbert de Ramezay, escuyer, et en secondes noces du dit Emde de Lettre, au dit Vincent de Ramezay, son fils, aux fins y consenties du

dix-neuf may 1559 ; contrat de mariage du dit Vincent de Ramezay, escuyer, archer de la Compagnie de Mgr le comte de Marsan, fils du dit Philbert de Ramezay, escuyer, et de la dite Nicolle de Baussancourt, avec Delle Sebastienne de Viz, fille de Pierre de Viz, du vingt-cinq février 1559 ; acte de Joachim, Jean, Nicolas et Françoise de Ramezay, enfants mineurs du dit Vincent de Ramezay, escuyer, sieur de Montigny et de la Gaisse et de la dite Delle Sébastienne de Viz, du onze septembre 1589, par lequel le dit Vincent de Ramezay, escuyer, leur père a été élu tuteur ; contrat de mariage de Jean de Ramezay, escuyer, fils du dit Vincent de Ramezay, escuyer, et de la dite Delle Sébastienne de Viz avec Delle Ayné de Berép, fille de Guillaume de Berép, escuyer, et de Delle Anne de Chasneay ses père et mère du dix neuf octobre 1600 ; sentence rendue au baillage de Chaourie— entre le dit Jean de Ramezay escuyer et Nicolas de Ramezay, escuyer, son frère du dix-neuf décembre 1600 ; procuration passée par le dit Jean de Ramezay, escuyer, curateur des enfants mineurs du dit Nicolas de Ramezay, escuyer, son frère, à Joachim de Ramezay, escuyer, son frère aîné aux fins y contenues du 18 février 1622 ; sentence rendue par les officiers de l'élection de Brassue Aube, du 7 juin 1634, qui donne au dit Jean de Ramezay, escuyer, et au dit Joachim de Ramezay, escuyer, son frère, de la représentation de leur titre de noblesse et ordonne qu'ils jouiront des privilèges accordés aux nobles ; ordonnance du Sr Figuier cydevant intendant en Champagne, du 23 avril 1636, qui dispense le dit Jean de Ramezay, escuyer, du service de l'arrière banc ; autre ordonnance du Sr de Bretel cydevant intendant de Champagne et d'autres commes, députés pour le reglement de tailles, du 16 avril 1641, qui ordonne que les dits Jean et Joachim de Ramezay jouiront des privilèges accordés aux nobles. Partage fait entre Thimothé de Ramezay et son cohéritier des

biens du dit Jean de Ramezay, escuyer, sieur de la Gesse, et de la dite Agnès de Berey, leur père et mère, du 21 avril 1646. Contrat du mariage du dit Thimothé de Ramezay, escuyer, seigneur de la Gesse, Montigny, et Boisfleurant, fils du dit Jean de Ramezay, escuyer, et de la dite Agnès de Berey avec Catherine Triboulard, fille d'Hilaire Triboulard, argentier des écuries de M. le prince de Condé, et de Jeanne Louet, du 6 décembre 1649; Desistement de Jacques Durete preposé de la dernière recherche de noblesse, du 25 juin 1668, par lequel il déclare n'avoir moyen d'empêcher que la dite Catherine Triboulard, veuve du dit Thimothé de Ramezay, et ses enfants ne soient reconnus nobles et employés dans le Catalogue des gentilshommes; sentence de l'élection de Commivre, du 28 mars 1679, qui ordonne que la dite dame Catherine Triboulard, veuve du dit Thimothé de Ramezay, escuyer, seigneur de la Gesse, jouira des privilèges accordés aux nobles; Extrait baptistaire du dit Claude Ramezay, fils du dit Thimothé de Ramezay, escuyer, et de la dite Catherine Triboulard, du 15 juin 1659, délivré par le curé de la paroisse de Nice sur les effets de la dite dame Catherine Triboulard, veuve du dit Thimothé de Ramezay, gouverneur de Trois-Rivières, en Canada, du 16 may 1693; Veu aussi notre ordonnance portant que le dit inventaire et les pièces seraient communiquées au dit Marchand et montrées au procureur du Roy de la Commission pour leur réponse et conclusions. Veut être ordonné ce qu'il appartiendra la réponse du dit Marchand conclusions du procureur du Roy Tout veu et considéré, nous avons déchargé le d Claude de Ramezay, seigneur de la Gesse, de l'assignation à lui donnée à la requeste du dit Claude Marchand, ce faisant l'avons maintenu et gardé ses enfants, successeurs et postérité nés et à naître en légitime mariage en la possession de prendre la qualité de nobles et d'escuyer. Ordonnons qu'ils jouiront des privilèges, honneur et exemptions

dont jouissent les gentilshommes, faisons défenses à toutes personnes de les y troubler tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance, Et, pour cet effet, que le d. sieur de Ramezay sera inscrit dans le Catalogue des nobles de la Généralité de Paris, qui sera par nous arrêté En conséquence de l'arrêt du Conseil du vingt-six février 1697, fait à Paris, le 1er juin mil sept cent un signé Phelypeaux. (1)

### **Contrat de mariage de Claude de Ramezay et de Marie-Charlotte Denis**

Pardevant le not<sup>re</sup> gardenotes du Roy en sa Prévosté de Québec en la Nouvelle-France sous<sup>re</sup> furent pres Claude de Ramezay Chev<sup>ier</sup> Seigneur de la Gesse Montigny et Boisfleurant Gouverneur de la ville des Trois-Rivières fils de deff<sup>t</sup> timothée de Ramezay Chev<sup>ier</sup> Seign<sup>r</sup> des ds lieux situés en la province de Bourgogne Evesché de langres, et de dame Catherine Tribouillard, ses père et mère, pour luy en son nom d'une part ; Et Pierre Denys, es<sup>cr</sup>, sr, de la Ronde et Dame Marie-Cath<sup>risse</sup> Leneuf, son épouse, de lui autorisée demeurans en ceste ville, rue St. Louis, faysans et stipulans pour Dem<sup>lle</sup> Marie Charlotte Denis, leur fille, d'autre part ; Lesquelles partyes du consentement, avis et conseil des personnes cy-après nommées, savoir : de la part du dit Sieur de Ramezay, de haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade, comte de Frontenac, gouv et lieutenant général pour le roy, en ce pays, Messire Jean Bochart, Chev<sup>ier</sup>, Seigneur de Champigny, Noroy et Verceuil, Intendant pour Sa Majesté, en ce dit pays ; Mons<sup>r</sup> le Chevalier de Callières, gouverneur de la ville de Montréal, M. Provost, major de ce Chasteau et ville de Québec, Mr le Chev

---

(1) Registre Ins. Cons. Sup., 1722 à 1731. F. No 6.

de Vaudreuil, commandant des troupes du détachement de la marine, en ce pays, et le sieur Gaillard, commissaire général des dites troupes ; Et de la part des dts sieur et Dame Denys et Dem<sup>elle</sup> leur fille, des damois<sup>elles</sup> Marie, Angélique et Françoise Denys, sœurs germaines de la dite dam<sup>elle</sup> Charlotte Denys, et épouses des sieur Charles Aubert de la Chesnaye, et Guillaume Bouthier, marchand et bourgeois de cette ville ; Messire René Robineau de Bécancour, Chev de l'ordre du Roy, Baron de Portneuf, grand voyer de Sa Majesté, en ce pays, comme ayans épousé dame Marie Anne le neuf, tante maternelle de la dite dam<sup>elle</sup> Charlotte Denys, aussy présente ; le sieur Chevalier de Villebon, son cousin germain, fils du dit sieur Baron de Bécancour. Ont fait ensemble les accord et promesse de mariage cy après qui sont que les d. sr de Ramezay et dam<sup>elle</sup> Marie Charlotte Denis promettent reciproquement se prendre l'un et l'autre le plustost qu'il se pourra par nom et loy de mariage, aux droits à chacun d'eux appartenans echeû ou à Echeoir, et le d. mariage faire et celebrer incessamment en notre sainte Eglise : pour du jour d'icelui estre uns et commun en tous biens, meubles et conquets immeubles suivant la Coutume de Paris, même en tous ceux qu'ils pourraient acquérir pendant leur d. mariage en lieux ou communauté n'a point de lieu ; dérogeans à cet égard à toutes autres coutumes contraires à la dite coutume de Paris à laquelle seule ils s'arretent et se soumettent par ces presentes. En faveur duquel mariage le d. s. futur époux a doué et douë sa dite future épouse de la somme de cinq mil livres de douaire prefix retour, pour une fois payé, à prendre sur les plus clairs des biens qu'il a de présent ou pourra avoir à l'avenir en l'ancienne France ou en ce País, au choix d'icelle. Et au cas qu'il decede le premier sans enfant au posthume de leur mariage ; pour l'amour et affection qu'il porte à la d. dam<sup>elle</sup> future épouse, ce acceptante, Il luy fait dona-

tion pure et simple entre vifs de tous et chacun les biens meubles et immeubles qui peuvent luy appartenir à present soit de patrimoine ou autrement en l'ancienne France ou qui pourront lui écolier à l'avenir en quelque manière que ce soit, même de tous les autres biens, meubles acquest et conquets immeubles qui se trouveront lui appartenir en ce pays au jour de son decez : pour du d. jour en jouir, faire et disposer en propriété a toujours par elle et les siens de costé et ligne ou ses ayans cause comme de chose lui appartenante de son propre à la reserve du revenu de huit cens pistoles, faysant partye de treize cents pistoles à lui appartenant présentement en l'ancienne France, dont il entend que la d. Dame Triboullard, sa mère, jouisse en usufruit seulement pendant sa vie à titre de précaire : Voulant qu'incontinent après son decez, le d. huit cents pistoles retournent et viennent en propriété comme le reste à la d. Dam<sup>elle</sup> future épouse. Et cependant a été convenu que sy bon lui semble elle sera libre de renoncer à la d. communauté, et ce faisant remporter tout ce qui lui sera avvenu et échuen pendant le dit mariage en quelque manière que ce soit, avec son d. douaire, bagues, joyaux, chambre garnie, hardes de linge à son usage, le tout sans estre tenuë d'aucune des dettes de leur communauté encore qu'elle y fust obligée ou condamnée pour la reprise des quelles en ce cas elle aura son recours et hypothèque du jour et date des présentes. Car ainsi a été convenu et le d. mariage fait à ces conditions : et ont les dites parties et leur procureur le porteur des présentes pour les faire insinuer où il appartiendra dans le tems de l'ordonnance : Prometans, etc, obligéant, etc, Renonçant, etc, fait et passé au d. Québec, maison du d. sr Bouthier — rue notre Dame, en la ville basse, apres-midy, le septieme jour de novembre l'an mil six cents quatre vingt dix. présence du Sr N<sup>ous</sup> Rousselot, de la prairie..... bourg de cette ville, et Jean Soullard, armurier du Roy, témoins

qui ont avec les d. futurs époux, les d. seigneurs, gouverneur et intendant, les dd. sr et dam<sup>elles</sup> Denis et autres personnes devant nommées signé à ces présentes—Louis de Buade Frontenac—De Ramezay—Bochart de Champigny—M. Charlotte Denis—M. Leneuf de La Vallière—le chevalier de Callières—Provost—M. Catherine Leneuf—Chevalier de Vaudreuil—Marie Angélique Denys—Subercase—Bouthier—le chevalier de la Groy—Françoise Denys—Robineau de Bécancour—Gaillard—Jean Soullard—Le gardeur Tilly—Rousselot—Marie Anne Leneuf—Robineau de Villebon—Genaple.

### Acte de mariage de Claude de Ramezay et de Marie-Charlotte Denys

Le huitiesme jour du mois de novembre de l'an mil six cent quatre vingt dix après la publication d'un banc de mariage, ayant obtenu dispense des deux autres bancs de Mgr l'evesque de Québec—d'entre Claude de ramezay, chevalier sgr de la Gesse montigny et boisfleurant et de Dlle Catherine Tribouillard, ses pere et mere, paroisse de la Gesse, evesché de langres d'une part et de Dlle Charlotte Denis, fille de Pierre Denis, escuyer, sr de la ronde, et de Dlle Marie Catherine le neuf, ses pere et mere de cette paroisse et evesché, d'autre part, et ne s'étant decouvert aucun empeschement, je, François Dupré, curé de Québec, les ay marié solennellement en présence de M. de Champigny, intendant, M. de Subercase et La Groix, capitaines d'un détachement de la marine, sr Charles auber de la Chesnaye et Guillaume Bouthier, marchand en cette ville, et M. de Becancour, Mll denis, mère de l'épouse, et pierre de la perade, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse ainsy signé C. de Ramezay, M. Char. Denis, MM. Subercase, la Groix, Charles aubert de la chesnaye, Bouthier, la perade, Dupré.

### Acte de sépulture de Claude de Ramezay

Le second jour d'aout mil sept cent vingt quatre, par nous, Prestre soussigné, a été enterré dans l'Eglise de ce lieu Mgr Claude de Ramezay, Ecuier, Seigneur de de la Gez, Gouverneur de la ville et du gouvernement de Montréal, commandant général des Troupes de Sa Majesté en ce pays, decédé le jour precedent après avoir reçu les derniers sacrements, âgé d'environ soixante quatre ans. Present au dit enterrement Jean Brassart et plusieurs autres.—Boullard.

### Acte de sépulture de madame de Ramezay

Le neuvième jour de juillet mil sept cent quarante deux a été inhumé dans l'église le corps de Dame Charlotte Denis, âgée d'environ soixante seize ans, veuve de Mr de Ramezay, gouverneur de l'île de Montréal, décédée le jour précédent à cinq heures du soir. Ont été présents Mr Navetier et deux prêtres. (Signé) Navetier, prêtre—Déat, prêtre—Normant, sup.

### Acte de baptême de Claude de Ramezay

Le vingtième jour d'octobre de l'an mil six cent quatre vingt onze par moy, prestre, curé des Trois-Rivières, soussigné, a esté baptisé, en cette Eglise des Trois-Rivières, Claude, né le même jour, fils de Messire Claude de Ramezay, chevalier, seigneur de la Gesse et autres Lieux, Gouverneur des Trois-Rivières, et de Dame Charlotte Denys, fut parcin Messire Jean Bochart, chevalier, Seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, Conseiller du Roy en ses Conseils, intendant de justice, police et finance en Canada ; mareine Madame Marie Catherine Leneuf, femme de Messire Pierre Denys, ecuyer, grand'mère maternelle du dit

enfant, lesquels ont signé avec nous—Bochart Champigny—M. Catherine Leneuf—De Ramezay—De Lorimier—Fredin—A. Maudoux, Ptre.

### **Acte de baptême de Catherine de Ramezay**

Le deuxième jour de septembre de l'an mil six cent quatre vingt douze par moi, prêtre, curé des Trois-Rivières, soussigné, a été baptisée en la maison de ses parens, à cause du danger de mort, Catherine née une heure auparavant du mariage légitime de Messire Claude de Ramezay, chevalier, seigneur de la Gesse et autres Lieux, Gouverneur des Trois-Rivières, et de Dame Marie Charlotte Denys, sa femme—A. Madoux, Ptre.

### **Acte de sépulture d'une anonyme**

Aujourd'huy, vingt-septieme jour de juillet mil six cent quatre vingt treize, a esté inhumée par moy, prêtre, soussigné, faisant les fonctions curiales à batiscan, la fille de noble homme Claude de Ramezay, Gouverneur des trois-Rivières, et de Dame Charlotte Denis, sa femme, laquelle avait été ondoyée à la maison, âgée de————— en présence de Pierre Bertrand et de Michel fizet, tesmoins qui ont signé—P. Bertrand—N. Foucault, curé.

### **Acte de baptême de Louis de Ramezay**

Ce jourd'hui, premier juillet de l'année mil six cent quatre-vingt quatorze, fut baptisé Louis, fils de Monsieur Claude de Ramezay, Chevallier, Seigneur de la Ges, Montigny et Boisfleurant, Gouverneur, pour le Roy, des Trois-Rivières, et de Damoiselle Marie Charlotte Denis. Le parein, Haut et puissant Seigneur Messire Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouver-

neur et Intendant Général pour le Roy, en toute la France Septentrionale; la maraine, Mademoiselle Margueritte Denis, par moy F. Luc Filiastre, Religieux Recollet, faisant les fonctions curiales en la dite paroisse des Trois-Rivières. (Signé) Frontenac — Marguerite Denis—De Ramezay—F. Luc Filiastre, F. Recollet.

### **Acte de baptême de Charles-Hector de Ramezay**

Ce jourd'hui, dix huictiesme May de l'année mil six cent quatre vingt seize, ont esté ajoutées les cérémonies du Baptême à Charles Hector de Ramezé, fils de Monsieur Claude de Ramezé, Chevallier, Seigneur de la Ges, Montigny et Boisflorent, Gouverneur, pour le Roy, des Trois-Rivières, et de Madame Charlotte Denis. Le perein, Messire Hector de Callière, Chevallier de l'ordre de S<sup>t</sup> Louis, Gouverneur, pour le Roy, de Montréal, la mareine, Damoiselle Marguerite Renée Denis. Fait le dit jour et an que dessus. (Signé) Le Ch<sup>er</sup> De Callière—De la Nouguere.

### **Acte de baptême de Marie-Catherine de Ramezay**

Ce jourd'hui, septiesme jour de juillet de l'année mil six cent quatre vingt seize, a esté baptisée Marie Catherine de Ramezay, fille de Monsieur Claude de Ramezé, Gouverneur, pour le Roy, de cette Ville des Trois-Rivières, et de Damoiselle Charlotte Denis, son épouse. Le perein, Claude de Ramezé, qui l'a nommée à la place de Mr Denis, la mareine, Damoiselle Françoise Denis, épouse de Monsieur Mentet. En foy de quoy j'ay signé le présent acte. (Signé) Françoise Denis F. Luc Filiastre, R. Recolet, faisant les fonctions curiales en la dite paroisse des Trois-Rivières.

### Acte de baptême de Marie-Charlotte de Ramezay

L'an mil six cens quatrevingts dix-sept, le trente et uniesme du mois de juillet, a esté baptisée par moy, soussigné, Marie-Charlotte, née du mesme jour, fille de Monsieur De Ramezay, Chevallier, Seigneur de la Ges, Montigny et Boisfleurent, et Gouverneur, pour le Roy, des Trois-Rivières, et de Dame Charlotte Denis, ses père et mère, de légitime mariage. Le perein a esté Jean Vaché, la mareinne, Marie Françoise Benoist, et le père a assisté au baptême et répondu pour l'enfant. (Signé) De Ramezay—Fr. Maxime Brache, Recolé, faisant les fonctions curialles.

### Acte de baptême de Pierre-Thimothée de Ramezay

L'an mil six cents quatre vingts dix huit le septième Octobre, a esté, par moy, prestre Recolet, sousigné, faisant les fonctions curialles en la paroisse Notre-Dame de la Ville des Trois-Rivières, baptisé uu enfant mâle, né du légitime mariage de Messire Claude de Ramezay, chevalier, seigneur de la Gesse, etc, Gouverneur pour le Roy, en la d. ville, et de Demoiselle Charlotte Denis, ses père et mère, auquel a esté imposé le nom de Pierre Thimothé, par le sieur Pierre Thomas de la Nodière, Escuier, Sieur de la Pérade, et Demoiselle Françoise-Catherine de Ramezay, pour demoiselle Marguerite Le Gardeur, épouse de Monsieur le Chevallier de Gray, les perein et mareine. L'enfant est né le second du mois présent et an. (Signé) Pierre Thomas de la Pérade—Marguerite René Denis—De Ramezay—Fr. Elisée Crey, Rec.

### Acte de sépulture de Pierre Thimothée de Ramezay

Le vingt troisième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent six, a esté inhumé au cimetiére de l'hotel Dieu, Thimothée, âgé de dix ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence et extreme-onction, fils de Monsieur de Ramezay, gouverneur du Montreal. Son inhumation faite en présence de Jean Brassard et autres témoins—François Dupré.

### Acte de baptême de Louise-Geneviève de Ramezay

L'an mil six cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt-deux de Novembre, a été par Moy, pretre religieux, Récollet, soussigné, faisant les fonctions curiales en La paroisse De Notre dame des Trois Rivières, baptisée une fille, née de Légitime mariage le 21 du mois et an cy-dessus, de Messire Claude de Ramezay, Chevalier, Seigneur de la Jesse, Montigny et Bois-fleurant, Commandant des troupes du détachement de La Marine pour Le Roy en ce païs, et de Demoiselle Charlotte Denys, ses père et mère, à laquelle a été imposé Le Nom de Louise Geneviève, par Louis de Ramezay, fils du dit Seigneur cy dessus, et Demoiselle Louise Cressey, épouse de Monsieur Courval, ses Parrein et Marreine. Le dit Seigneur de Ramezay a signé pour le parrein Louis de Ramezay, son fils. (Signé) F. Samuel Entheaume, ptre, Recollet, faisant les fonctions curiales en la paroisse cy dessus—Louise Cressey—De Ramezay.

**Acte de mariage de Louise-Geneviève de Ramezay et de  
Louis Deschamps de Boishébert**

Le dixième jour de décembre de l'année mil sept cent vingt un, la dispense des trois bans accordée par Monseigneur l'évêque de Québec, je, soussigné, curé de Ville Marie et grand vicaire de mon dit Seigneur l'évêque, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent Louis Deschamps, Ecuyer, sieur de Boishébert, Seigneur de la Bouteillerie, âgé de quarante et un an, lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine et ayde maior de Québec, fils de Jean Baptiste François Deschamps, Ecuyer, Seigneur de la Bouteillerie, et de Damoiselle Catherine Macart, de la paroisse de Québec, d'une part, et de Damoiselle Louise Geneviève de Ramezay, âgée de vingt deux ans, fille de Messire Claude de Ramezay, Chevalier, Seigneur de la Gesse, Montigui, Boisfleurant et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Gouverneur de la Ville de Montréal et de ses dépendances, et de Dame Charlotte Denis, son épouse, de cette paroisse, d'autre part. Les ay mariés selon la forme prescrite par l'église, présence du dit Messire Claude de Ramezay, père de la dite épouse, de Jean Louis de la Corne, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, capitaine d'une compagnie de la marine et major des troupes de ce péis, René Robinau, écuyer, seigneur de Portneuf, Capitaine d'une compagnie du dit détachement, de Pierre Le Gardeur, écuyer, Seigneur de Repentigny, capitaine d'une compagnie du dit détachement, de Paul D'alleboust, Ecuyer, sieur de Périgny, aussi capitaine d'une compagnie du dit détachement, et de plusieurs autres parens et amis des parties qui ont signé avec nous—Louis Deschamps—De Ramezay—De Boishébert—Geneviève de Ramezay—Lachassaingc—Denis—Portneuf de Repentigny—Deverriz—De Bercy—Belmont, curé et vicaire gnal.

### Acte de sépulture de Louise-Geneviève de Ramezay

L'an mil sept cent soixante et neuf, le quinze d'octobre, par nous Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, a été inhumé, dans l'église de l'Hôpital Gil. près Québec, à l'issue d'un service solennel, le corps de Dame Geneviève de Rhamezais, veuve de feu Louis Des-champs écuyer, Sieur de Bois-bert, capitaine des troupes du détachement de la marine ; décédé le treize du courant, âgée d'environ soixante-dix ans, munie des sacrements de l'église. Ont été présents Perrault, chanoine, Rigauville Chan. Aug. L. De Glapion, qui ont signé avec nous—Perrault, Chan—Rigauville, Chan Aug. L. de Glapion—Jos. évêque de Québec.

### Acte de baptême de Madeleine-Angélique de Ramezay

Le vingt et unième jour de janvier de l'an mil sept cent et un a esté baptisée par moy prestre du seminaire de Québec soussigné Madeleine Angélique, née d'aujourd'huy fille de messire Pierre Claude de Ramezay colonel des troupes en ce pays et de Dame Charlotte Denis sa femme. Le perein a esté Monsieur Maistre Charles Denis de Vitray Conseiller au Conseil Souverain de Québec grand oncle et la mareine Dame Angélique Denis femme de M. Maistre Charles Aubert de la Chesnaye aussy conseiller au dit Québec lesquels ont signé—Denys de Vitré—Pocquet, ptre.

### Acte de sépulture de Madeleine Angélique de Ramezay

Le vingt sixième décembre mil sept cent quarante-neuf a été inhumé dans la chapelle de St-Amable de cette église le corps de demoiselle Angélique de Rame-

say âgée d'environ quarante six ans, fille de feu M<sup>te</sup> de Ramezay gouverneur de Montréal, décédée le jour précédent vers les huit heures du matin. Ont été présents Mrs Gladel et Benausse prêtres qui ont signé—Gladel —Benaussé—Déat, vic.

### **Acte de baptême de François de Ramezay**

Le quatriesme jour du mois d'octobre de l'an mil sept cent deux a esté baptisé par moy prestre curé de Québec François né ce jourd'huy, fils de messire Claude de ramezay chevallier seigneur de la Jesse Montigny et boisfleury et commandant des troupes du détachement de la marine pour le roy en ce pays et dame Charlotte Denis. Le parain a esté Messire françois de beauarnois Chevallier sgr de la Chaussé intendant de justice police et finance pour le roy dans toute l'estendue de la Nouvelle-France et dame Marie Magdeleine Chaspoux femme de monsieur de Champigny intendant pour le roy au havre desquelc ont signé —M Chaspoux — Beauharnois — De Ramesay — de Beauville-françois Dupré.

### **Acte de sépulture de François de Ramezay**

Le cinq décembre 1702, par moi soussigné, prêtre, faisant les fonctions de curé à Beauport a été inhumé un enfant de deux mois décédé le jour précédent, à Beauport et nommé François, fils de François de Ramezay —E. Boullard, Ptre.

### **Acte de baptême de Françoise-Ursule de Ramezay**

Le vingt neufiesme jour du mois de Janvier de l'an

mil sept cent quatre a esté baptisé, par moy prestre curé de Québec Françoise née le jour d'hyer fille de messire Claude de ramesay commandant les troupes du détachement de la marine en ce pays et dame Charlotte denis sa fem. le parain a esté claud de ramezay son fils estant pour monsieur daigremont subdelegué de Monsieur l'intendant et la maraine dame ursulle denis fem de monsieur Auber et conseilier au conseil Souverain de ce pays lesquels ont signé.—Ursule Denis—De Ramezay.—De Ramezay.—François Dupré.

#### **Acte de sépulture de Françoise-Ursule de Ramezay**

Le troisième Mars 1704 a été inhumée dans l'église de Charlesbourg, par moy prêtre soussigné Françoise-Ursule âgée d'un mois, morte ce jourd'huy, fille de monsieur de Ramezay colonel des troupes de Sa Majesté en ce pays, et de madame Charlotte Denis sa femme. Ont été présens à son inhumation Mr de Ramezay et Nic. Thibeault. Le Boullenger, prêtre.

#### **Acte de baptême de Françoise-Louise de Ramezay**

Le huitième jour de juillet de l'an mil sept cent cinq a été batizée Françoise Louise, âgée de deux jours, fille de Messire Claude de Ramezai chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux en dépendant et de Dame Charlotte Denis son épouse. Le parrain a été François Daigremont, Ecuyer Commissaire des troupes dans le Canada et subdélégué de monsteur. l'intendant. La Marraine Dame Louise Denis Epouse de Pierre Daillebout, écuyer sieur d'Argenteuil, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine.—de Ramezay—Louise Denis Daigremont—Priat, prêtre.

### Acte de baptême de Marie Elisabeth de Ramezay

Le quatorzième jour de février de l'an mil sept cent sept a été baptisée Marie Elisabeth née le même jour fille de messire Claude de Ramezay chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et Gouverneur de l'Isle de Montréal et autres lieux dépendant dudit gouvernement et de Dame Charlotte Denis, son épouse. Le parrain a été Jean Bouillet, Ecuyer, Sieur de la Chassagne, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine. La marraine Dame Elisabeth Souart Epouse de Charles Le Moyne, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis Baron de Longueil et major de cette place lesquels ont tous signés avec moy.—De Ramezay.—Belmont—La-Chassagne—Elisabeth Souart—Priat, ptre.

### Acte de mariage de Elisabeth de Ramezay et de Louis Lacorne de St-Luc

Le premier septembre mil sept cent quarante, vue la dispense des parents au troisième degré et de la publication des trois bans accordée le vingt et sixième jour du mois d'août dernier par messire Louis Normant, vicaire général du diocèse, je soussigné faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent Louis La Corne, écuyer, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine fils de Mr Jean Louis Lacorne chevalier de l'ordre militaire de St-Louis lieutenant du gouvernement de Montréal et de Dame Marie de Pécaudy, ses père et mère de cette paroisse d'une part et d'autres présentes demoiselles Elizabeth de Ramesay âgée de trente quatre ans fille de feu messire Claude de Ramezay, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, gouverneur de l'île de Montréal et lieux dépendant et de Dame Charlotte Denis ses pères et mères de cette paroisse d'autre part.

Les ai mariées selon les règles et coutumes observées en présence de messire Jean Maurice le Govieil du Bois Berthelot, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'île de Montréal et lieux dépendant, de madame de Ramezay, de madame La Corne, de M. Louis François de la Corne, lieutenant dans les susdites troupes, frère de l'époux, de Mr François Antoine de Pécaudy, seigneur de Contreccœur, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie des dites troupes de Mr Nicholas Roch de Ramezay frère de l'époux de Mr Louis Denis, écuyer de la Ronde chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie des dites troupes et de plusieurs autres parents et amis des parties qui ont signé.—De Boishébert—..... Elisabeth Deramezay—..... Marie Pécaudie—..... Denis Ramezay—..... Louis Lacorne—..... Pécaudy de Contreccœur—..... Dubreuil—..... Dailleboust—..... Deat, prêtre.

#### Acte de baptême de Marie-Marguerite-Louise de Ramezay

Le vingtième jour de l'an mil sept cent onze a été batisée Marie Marguerite Louise âgée d'un jour fille de Messire Claude de Ramezay, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis Seigneur de la Jesse monnoir et Boisfleurant et Gouverneur de l'Isle de Montréal et autres lieux en dépendant et de dame Charlotte Denis son épouse. Le parrain a été Louis Denis écuyer sieur de la Ronde lieutenant de la marine, représenté par Charles de Ramezay Ecuyer frère de l'enfant enseigne dans les troupes du détachement de la marine. La marraine Louise Chartier Epouse du dit sieur de la Ronde représenté par Demoiselle Catherine de Ramezay sœur dudit enfant. Lesquels ont signé pour les dits sieurs et dame de la Ronde absents.—De Ramezay—M. Catherine de Ramezay—Lagesse—Priat, vicaire.

**Acte de sépulture de Marie-Marguerite-Louise  
de Ramezay**

Le vingt septième jour de novembre de l'an mil sept cent onze a été inhumé le corps de Marie-Marguerite-Louise âgée de trois mois fille de Messire Claude de Ramezay, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, Gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux en dépendant et de dame Charlotte Denis, son épouse. Témoins Mr Morice Courtois et Antoine de Valens prêtres du Séminaire de cette ville—Courtois—De Valens—Priot, vicaire.

**Acte de baptême de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch  
de Ramezay**

Le quatrième jour de septembre de l'an mil huit cent huit a été batizé Jean Baptiste Nicholas Roch né ledit jour fils de Messire Claude de Ramezay chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, Seigneur de la Jesse-monica Boisfleurant et gouverneur de l'île de Montréal et autres lieux dépendant du dit gouvernement et de dame Charlotte Denis, son épouse. Le parrain a été Nicolas Daillebout, écuyer, sieur de Mantet, capitaine d'une compagnie de détachement de la marine. La marraine a été Dame Marguerite Nicolet, épouse de Jean-Baptiste le Gardeur, Ecuyer, Seigneur de Repentigny. —De Ramezay—Dailleboust — Marguerite Nicolet — Merlent.

**Acte de mariage de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch  
de Ramezay**

L'an mil sept cent vingt-huit ce six décembre avec la dispense accordée par Mr Boulard, Vicaire général de ce diocèse des trois bans ay marié monsieur Jean Bap-

tiste Nicolas Roch de Ramezay, écuyer Seigneur de la Gez fils de deffunt monsieur Claude de Ramezay, Gouverneur de Montréal et de dame Charlotte Denis, avec mademoiselle Louise de Godefroy de Tonnancourt, fille de monsieur René Godefroy Ecuier Seigneur de Tonnancour Lieutenant Général de la ville des Trois Rivières et de Dame Marguerite Aneau, et ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, nous soussigné prestre Recollet leur ay donné la bénédiction nuptiale après avoir reçu leur mutuel consentement avec les cérémonies prescrites par notre Mère la Ste Eglise, en présence des tesmoins qui ont signé conjointement avec nous, en foy de quoy j'ai signé les jour et an que dessus

De Ramezay  
Louise Godefroy de Tonnancour  
G. de Tonnancour  
Manette de Tonnancour  
Petit  
Simonnet  
Jo. de Tonnancour  
frère Siméon Dupont Recollet  
miss,

**Acte de l'ptême de Louise de Godefroy de  
Tonnancour**

Ce jourd'huy huictième de Mars de l'an mil sept six a été baptisée par Moy Louise de Godefroy, née du même jour, fille de René de Godefroy Ecuier Sieur de Tonnancour procureur du Roy et de Damoiselle Marguerite Aneau ses père et mère, le perein a été Jean Baptiste Courval et la mareine Mademoiselle Marguerite de Godefroy, en foi de quoi j'ai signé le jour et an que dessus. (Signé) F. Pierre le Poivre, Récollet Missionnaire Curé.

**Acte de baptême de Charlotte-Marguerite de Ramezay**

L'an mil sept cent vingt neuf le seize de novembre a été par moy soussigné prestre Recollet baptisée Charlotte Marguerite née du jour précédent fille de Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay Seigneur de la Gez Ecuyer et Lieutenant dans les troupes de la marine en ce pays et de Dame Louise Godefroy de Tonnancourt ses père et mère de légitime mariage, elle a eu pour parain René de Godefroy Ecuyer Sieur de Tonnancourt Lieutenant général de cette Jurisdiction, et pour maraine damoiselle Ursulle Godefroy de Tonnancourt, la sage-femme a été Mde Dupuis, laquelle a déclaré ne sçavoir escrire, les autres ont signé conjointement avec nous en foi de quoy j'ai signé les jour et an que dessus.

G. de Tonnancour

G. de Tonnancour

f. Augustin Quintal Recollet

faisant les fonctions curiales.

**Acte de baptême de Claude Frs Roch de Ramezay**

Le sixième aoust mil sept cent trente trois par nous soussigné prestre chanoine pénitentier de la Cathédrale de Québec, a été baptisé Claude François Roch, né le même jour du légitime mariage de Sr Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay Capitaine d'une Compagnie du détachement de La marine et de Dame Louise Godefroy de Tonnancourt son Epouse, Le parain a été Messire François Josué de Beaucourt Chevalier de L'ordre militaire de St-Louis, Gouverneur de Montréal, et de Dame Marguerite Ameau, épouse de messire René Godefroy Ecuyer Seigneur de Tonnancourt Conseiller du Roy et son Lieutenant Général au siège de La juridiction Royale des Trois-Rivières, qui a tenu le dit enfant pour mon dit Sr De Beaucourt, qui ont avec nous signé sur le Registre déposé au greff.

p. Bernardin De Gannes Rectl.

**Acte de sépulture de Claude François Roch  
de Ramezay**

L'an mil sept cent trente trois et ce dix-huit Aoust je soussigné ai donné la sépulture ecclésiastique au corps de Claude François Roch de Ramezay mort de cette nuit âgé de douze jours comme il paraît cy-dessus. En foy de quoy j'ai signé.—p. Nicolas Albert Couturier.

**Acte de baptême de Pierre Roch de Ramezay**

Ce dix-neuf de septembre de L'année mil sept cent trente six, Je soussigné supérieur des Recollets des Trois-Rivières et y faisant les fonctions curiales ay baptisé selon les cérémonies ordinaires de L'Eglise Pierre Roch né d'hier au soir sur les neuf heures fils de Jean Bte Nicolas Roch de Ramezay Ecuyer Capitaine d'une Compagnie du détachement de La Marine et de Dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère en légitime mariage : Le parrain a été Messire Pierre Rigaud Marquis de Vaudreuil Chevalier de L'ordre militaire de St-Louis et Gouverneur de la Ville et colonie des Trois-Rivières, La maraine Dame Charlotte Fleury Descharibault veuve de feu Messire Le Verrier Lieutenant du Roy de Québec Lesquels pour foy du présent acte ont ainsi qu'il suit signé.

De Ramezay  
Vaudreuil de Cavagnial  
C. Fleury Leverrier  
G. de Tonnancour  
De La Barre  
Chastelain  
Leverrier  
Godefroy Normanville  
p. Nicolas Albert Couturier  
F. Luc Hendrix Curé.

### Acte de sépulture de Pierre Roch de Ramezay

Ce quatrième Décembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de feu Pierre Roch de Ramezay né depuis deux mois comme il appert par son Baptême et mort d'hier après midy. En foi de quoy nous avons signé les enfants de chœur et moy.

Rigaud  
Jacques Dugué  
Nicola Normanville  
F. Nicolas Albert Couturier

### Acte de baptême de Jos. Joachim de Ramezay

Ce dix-neuvième d'aoust de la présente année (1738) a été baptisé Joseph Joachim né de cette nuit vers une heure. fils de Jean Baptiste Nicolas Roch, Ecuyer, Sieur de Ramezay Capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine, et de Dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère en légitime mariage ; Le parrain a été Louis Joseph Godefroy Ecuyer Sieur De Tonnancour son oncle ; La marraine Dame Charlotte Chrestien De Vitray, lesquels avec le père du dit Enfant ont ainsi qu'il suit signé.

(Signé) Charlotte Chrestien de Vitré  
Marguerite Ameau de Tonnancour  
De Ramezay  
Rigaud  
p. Nicolas Albert Couturier.

### Acte de sépulture de Joseph Joachim de Ramezay

L'acte de baptême de Joseph-Joachim de Ramezay porte à la marge les mots suivants qui tiennent lieu d'acte de sépulture :—"Mort et enterré le 28e du présent mois de la même année.

f. Nicolas Albert Couturier.

**Acte de baptême de Louise-Hyacinthe de Ramezay**

Ce jourd'huy dix-huitième du mois de Novembre de L'Année mil sept cent trente neuf ; je soussigné Prêtre Supérieur des Recollets, faisant les fonctions curiales dans cette ville, ay baptisé avec les cérémonies accoutumées Louise Hyacinthe née de ce jour, fille de Jean-Baptiste Nicolas Roch Ecuyer Sieur de Ramezay Capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine, et de Dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère en légitime mariage. Le Parain a été Louis Joseph Godefroy Ecuyer Sieur de Tonnancour subdélégué de Mgr l'Intendant, et la Maraine Damoiselle Marguerite de Ramezay sœur de la dite Enfant ; lesquels ont signé conjointement avec moi.

(Signé) G. de Tonnancour  
Marguerite Charlot de Ramezay  
De Ramezay  
f. Clement Lefebvre.

**Acte de sépulture de Louise-Hyacinthe de Ramezay**

L'acte de baptême de Louise Hyacinthe de Ramezay porte à la marge les mots suivants qui tiennent lieu d'acte de sépulture :—Morte et enterrée dans le cimetière de cette paroisse le 8e Xbre 1739 par moy soussigné,

(Signé) f. Clement Lefebvre.

**Acte de baptême de Jean-Baptiste de Ramezay**

Le premier jour de l'an mil sept cent quarante trois a été baptisé par moy prêtre soussigné Jean-Baptiste né le dit jour de Monsieur Jean Baptiste Nicolas, écuyer, sieur de Ramezay, Capitaine Commandant le

détachement de la Marine et de Dame Godefroy de Tonancourt sa femme. Le parrain a été Monsieur Louis de la Corne lieutenant dans la marine. La marraine Angélique de Ramezay, lesquels ont signé avec moy.

(Signé) Louis La Corne  
Angélique deramezay.  
M. Gagnault, prêtre.

#### **Acte de sépulture de Jean-Baptiste de Ramezay**

Le onzième jour de Février mil sept cent quarante cinq a été inhumé dans la chapelle de St-Amable en cette église le corps de Jean Baptiste de Ramezay âgé d'environ deux ans fils de Mr Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay, capitaine d'une Compagnie des troupes du détachement de la marine et de Dame Louise Godefroy de Tonancourt ses père et mère. Ont été presents M. Pagés prêtre, et Girard ecclésiastique qui ont signé.

(Signé) Girard  
Pagés  
Déat, prêtre.

#### **Acte de mariage de Antoine-Joseph de Bellot et de Charlotte Marguerite de Ramezay**

Le sept de mars mil sept cent cinquante huit vû la dispense des deux bancs et du temps prohibé du carême et de la publication du troisième ban de mariage accordés le trois du dit mois par Monseigneur l'évêque en faveur de Mr Antoinde Joseph de Bellot écuyer capitaine d'infanterie au régiment de Guienne, fils de M. François de Bellot ecuyer seigneur de Seyousac et de dame Marguerite Chaupcatièrre de Chanterenne ses père et mère de la paroisse de Coubyeux diocèse de Saintes d'une part et de demoiselle Charlotte Margue-

rite de Ramezay écuyer chevalier de St-Louis major de la ville et gouvernement de Québec seigneur de Saurel et de dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère de cette paroisse d'autre part ne connaissant aucun empeschement au dit mariage nous curé de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mère la Ste-Eglise et ce en présence de Monsieur de Ramezay père et de dame Louise Godefroy de Tonnancour mère de l'Epouse, de Jean Vallée et de Paul Bussière soussignés ainsi que les époux ; lecture faite.

De Ramezay—Bellot—Charlotte Marguerite de Ramezay—Tonnancour de Ramezay—Jean Vallée—Paul Bussière—J. F. Récher, curé.